

MÉMOIRE POUR LA COMMISSION LAURENT

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Dans ce mémoire, sans prétendre que le réseau des services de protection ne présente pas certains écueils, il a été choisi, délibérément, de mettre l'accent sur ce que l'on sait, sur ce que l'on fait et que l'on fait bien!

Les Centre intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie veulent attirer l'attention sur certaines priorités qui, d'emblée, s'appuient sur la prémisse d'inclusion et de la mise en action des principaux concernés, les jeunes et les parents :

***Un réseau social fort avec et pour l'enfant.
Un milieu de vie adapté aux besoins de l'enfant
Des ressources humaines compétentes, reconnues pour leur expertise et engagées pour soutenir l'enfant et sa famille.***

Soucieux d'alimenter la réflexion, le CISSS de la Montérégie-Est (pilote de la démarche), a diffusé un bref sondage auprès de représentants des usagers, de son personnel et de ses principaux collaborateurs. Plus de 760 personnes ont répondu à cet appel.

Les nombreux commentaires recueillis auprès du personnel et des collaborateurs soutiennent que :

- ▶ La principale force du réseau réside dans l'engagement, l'expertise et le travail d'équipe du personnel;
- ▶ Les éléments à améliorer en priorité sont la disponibilité des ressources (pénurie d'intervenants, manque de services spécialisés) et les conditions de travail des intervenants;
- ▶ Les moyens pour y parvenir, en plus d'ajouter du personnel, sont de l'ordre de la formation, du soutien, d'une charge de travail adaptée, d'un salaire ajusté et de l'amélioration des communications.

Actuellement, plusieurs réalisations dans le réseau enrichissent la pratique et méritent d'être soulignées. Toutefois il y a place pour la bonification, la structuration et la coordination des actions, et ce, en tentant de tirer le meilleur parti de tous les acteurs impliqués dans le réseau de la protection de la jeunesse au Québec.

C'est pourquoi, il apparaît impératif pour les CISSS de la Montérégie, d'identifier une ou des personnes ou instance(s), sous l'égide du MSSS, qui pourront assumer un leadership fort en protection de la jeunesse. En plus de porter la vision jeunesse et l'organisation des services qui en découle, ces personnes assureront l'application cohérente et uniforme de la Loi sur la protection de la jeunesse et des orientations auprès des DPJ et des directeurs programme jeunesse œuvrant dans les CISSS et les CIUSSS du Québec. Pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille, cette autorité fonctionnelle créera les passerelles nécessaires entre les différents ministères, obligera et soutiendra la concertation entre les différents réseaux, notamment par l'élaboration et le suivi rigoureux d'un cadre clinique provincial d'intervention qui intègre les différents continuums. Également, cette autorité provinciale pourra s'assurer d'un virage social pour influencer les déterminants de la santé et favoriser les approches qui mobilisent les communautés tout en posant un regard attentif sur la place de la jeunesse dans les CISSS et CIUSSS du Québec.

Et ce, dans l'espoir que ***les enfants deviennent la priorité au Québec !***